



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

culture et communication : services extérieurs

Question écrite n° 22693

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la nomination de femmes à la tête des services déconcentrés de son ministère. Il souhaite connaître les postes effectivement occupés par des femmes au 1er janvier 1999.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le nombre de femmes à la tête des services déconcentrés. Si ce nombre peut paraître faible, il doit cependant être corrigé par le nombre important de femmes qui occupent des fonctions de responsabilité dans les institutions nationales et de directeurs dans les services départementaux d'archives ou dans les bibliothèques ou musées municipaux classés auprès desquels les conservateurs sont mis à disposition. Le nombre de femmes qui sont à la tête des services déconcentrés du ministère chargé de la culture s'élève à 33 sur 190 à la date du 1er janvier 1999. Ce nombre se répartit comme suit : 3 directrices régionales des affaires culturelles, 15 directeurs de services déconcentrés ou à compétence nationale, 3 directrices d'école d'architecture, 12 directrices de services départementaux de l'architecture et du patrimoine. Ces chiffres, qui ne concernent que les services déconcentrés, ne comprennent pas le nombre de femmes qui sont à la tête d'un établissement public, comme la réunion des musées nationaux ou la bibliothèque publique d'information, ou qui y exercent des fonctions de responsabilités telles que celles de secrétaire général ou de directeur de département comme au musée du Louvre ou à la bibliothèque nationale de France. Par ailleurs, le ministère chargé de la culture comprend les corps, de niveau supérieur, de conservateurs et conservateurs généraux du patrimoine et des bibliothèques qui sont féminisés à 60% et qui comptent de nombreuses femmes chargées de la direction d'un service départemental d'archives, d'un musée municipal classé ou d'une bibliothèque municipale classée.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Balligand](#)

Circonscription : Aisne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22693

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 décembre 1998, page 6766

Réponse publiée le : 22 mars 1999, page 1705